



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 3 novembre 2010

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 9 DECEMBRE 2010

Les Actionnaires de la Société sont invités à participer à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le :

Jeudi 9 décembre 2010 à 10h30,
30 avenue Kléber – 75116 PARIS.

L'avis de réunion valant avis de convocation comportant l'ordre du jour, les projets de résolutions, ainsi que les principales modalités de participation et de vote à cette assemblée générale, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 3 novembre 2010. Cet avis peut également être consulté sur le site internet de la Société (www.fonciere-europe-logistique.fr).

Les documents prévus par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Conformément aux dispositions de l'article R 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'assemblée, demander à la Société de lui envoyer ces documents. Pour les actionnaires titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'assemblée, des documents prévus aux articles L. 225-115, R. 225-83 et R. 225-90 du Code de commerce, dans les conditions prévues à l'article R. 225-89 dudit code.

Société en Commandite par Actions au capital de 115 003 995 €
Siège social : 30 avenue Kléber, 75116 PARIS
552 150 815 RCS Paris